

Nancy, 28 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service d'interprétariat téléphonique Lancement du dispositif en Grand Est pour les médecins et sages-femmes

En collaboration avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins libéraux, l'ARS a expérimenté depuis 2018 un dispositif d'interprétariat téléphonique. Son évaluation positive permet de l'étendre dès janvier 2021 à tous les médecins libéraux ainsi qu'aux sages-femmes exerçant dans la région Grand Est.

Un des objectifs du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) vise à faciliter la relation soignant/soigné en donnant la possibilité aux professionnels de santé libéraux de recourir à l'interprétariat. C'est dans ce cadre que l'accès à un interprétariat professionnel et de qualité est mis en œuvre sur toute la région Grand Est à partir de janvier 2021.

Ce service d'interprétariat téléphonique apparaît comme une solution adaptée à la plupart des situations, en particulier en médecine de ville. Les interprètes professionnels permettent, par leur action, d'établir une communication tant culturelle que linguistique entre le professionnel de santé et son patient, et de faciliter ainsi l'intégration de ce dernier dans le système de santé.

De l'interprétariat en présentiel, porté par l'URPS Médecins Libéraux et soutenu par l'ARS, a été proposé aux médecins libéraux sur le territoire Alsacien dès octobre 2007.

Depuis 2018, et au nom de l'équité territoriale, l'ARS a expérimenté avec le soutien de l'URPS Médecins Libéraux l'interprétariat téléphonique.

L'évaluation positive de cette expérimentation a décidé l'ARS à l'étendre à tous les médecins libéraux de la région en lançant un marché public pour de l'interprétariat téléphonique avec un accès gratuit pour tous les professionnels de santé concernés et leurs patients.

La mise à disposition d'heures d'interprétariat téléphonique est proposée à ce jour aux médecins et sages-femmes exerçant en libéral en Grand Est. Cette prestation est assurée par ISM Interprétariat et la gestion en a été déléguée par l'ARS à CODAGE (Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand Est).



L'ARS a délégué la gestion de ce dispositif à l'association CODAGE (Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand Est).

Les futurs DAC, Dispositifs d'Appui à la Coordination, sont les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui), les réseaux de santé territoriaux et les dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie).



Environ 185 langues sont proposées par la structure ISM Interprétariat, retenue par l'ARS à l'issue du marché public, dont le russe, géorgien, roumain, serbo-croate, arabe, turc, polonais, arménien, ourdou...

→ En savoir plus sur le dispositif : [Actualité site internet ARS Grand Est \(modalités/fiche pratique\)](#)

[Page dédiée au dispositif sur le portail PAPS Grand Est](#)

[Fiche à télécharger « Service interprétariat téléphonique \(PDF, 226.89 Ko\)](#)